

# Les infos

Vendredi 17 Mars 2006



## RUMEURS

La rumeur a été lancée par le Nouvel Observateur parait-il... selon des « sources informées », City Group envisagerait de lancer une OPA sur la Société Générale. Reprise par la presse financière, elle a alimenté la spéculation sur le titre qui a progressé pour atteindre plus de 125 euros. Coïncidence plus ou moins fortuite, le climat est au retour des grandes manœuvres, conforté par l'annonce de la fusion Caisses d'Epargne – Banques Populaires dans la banque d'investissement. A l'heure qu'il est, nul ne sait rien de cette rumeur et de ceux qui en sont à l'origine. S'agit-il de l'œuvre de petits malins qui ont préparé ainsi une opération spéculative sur le titre ? La question mérite d'être posée. Connaissant le comportement des marchés, ils n'auraient plus qu'à attendre que le titre redescende pour racheter à plus bas prix des titres vendus au prix fort, réalisant du même coup un « joli coup » de cash, au détriment des actionnaires « stables », dont les salariés font partie qui subiront le contrecoup de la manœuvre. La CGT a décidé d'écrire à l'Autorité des Marchés Financiers pour lui demander d'ouvrir une enquête, puisqu'une telle enquête entre précisément dans ses attributions. On ne peut pas, pour autant, écarter le risque que l'on cherche à nous faire le coup du

patriotisme économique afin de ressortir du placard l'opération « champion français » en relançant le rapprochement avec le désormais dernier candidat possible... BNP Paribas !!! L'hypothèse n'a pas manqué d'être réactivée par certains chroniqueurs économiques. Il est vrai que l'annonce des résultats 2005 des stars du CAC 40 rouvre les appétits, d'autant plus que le début 2006 annonce une suite. Nous n'oublions pas que la litote de la création de valeur suppose que les « les synergies » détruisent un nombre suffisant d'emplois pour absorber le coût des fusions...

## BLANCHIMENT

Daniel Bouton a répondu favorablement à la demande de rendez-vous des syndicats proposée par la CGT. Nous serons reçus le 29 mars prochain. Parallèlement, sous notre impulsion les fédérations syndicales de la profession vont écrire au Ministre de la justice. La loi de 2002 pose problème dès lors que la responsabilité pénale des salariés est engagée par l'obligation qui leur est faite de procéder à une déclaration de soupçon de mouvement de fonds frauduleux, alors que le droit français considère qu'un délit n'est constitué que si l'intention de l'auteur est avérée. La négligence ou l'oubli, la charge de travail, l'impréparation... les raisons ne manquent pas qui peuvent conduire un agent devant le juge qui apprécie dans les conditions que l'on sait ! C'est pourquoi nous allons demander au Président de donner les directives qui s'imposent pour améliorer la formation du personnel, prévoir les moyens nécessaires pour respecter les obligations de la lutte contre le blanchiment... mais aussi mettre en place les structures nécessaires pour « gérer le risque » en cas de mise en cause de nos agents, définir les procédures à suivre dans ce cas et former à la conduite à tenir dans une enquête.



CGT Société Générale - SPB Société Générale  
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68  
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net  
Internet : [www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/](http://www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/)  
Intranet : CANAL SG, Espace syndical, CGT